



**Association d'étude
et de protection de la nature**

Agréée au titre de l'article L 141-1
du code de l'environnement

Consultation publique concernant la protection des récifs d'hermelles en baie du Mont Saint Michel, avis de l'Association Manche-Nature.

Tout d'abord, nous observons avec satisfaction la volonté de la préfecture de la région normande, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du nord, la préfecture de la Manche de prendre un arrêté commun afin de prendre des mesures de protection en vue de sauvegarder l'habitat naturel des récifs d'hermelles.

Par contre, nous observons que le secteur protégé sera limité au site de Champeaux, alors que le dossier scientifique indique d'autres secteurs repérés (voir page 3 de ce rapport). Nous suggérons une superficie plus large qui prenne en compte notamment les sites sous les falaises de Carolles et au large de l'estuaire du Thar,

Par ailleurs, il est indiqué que le mouillage de tout type d'embarcation sera interdit **en dehors de la zone de mouillages et d'équipements légers autorisés au lieu-dit « Sol de Roc » sur le littoral de Champeaux**. Pourtant le rapport précité propose que le ZMEL soit soumis à cette interdiction.

Nous notons également que la pêche à pied est interdite sur la zone côtière à l'intérieur des récifs d'hermelles et à moins de trois mètres de leur pourtour. Là encore nous considérons la surface d'interdiction trop restreinte.

D'une façon générale, alors que le rapport scientifique évoque l'incidence des installations conchylicoles sur les sites d'hermelles (page 8), rien n'est dit sur leur encadrement et leur relocalisation possible dans des secteurs moins fragiles. Il en va de même pour l'emploi de dragues lors des activités de pêche professionnelle.

Enfin nous rappelons l'incidence des activités agricoles le long des bassins versants dont les eaux s'écoulent dans la baie. Il est, en effet, nécessaire d'éviter la prolifération d'algues vertes.

Le bureau de l'association Manche-Nature
12 décembre 2023

MANCHE-NATURE 83 rue Geoffroy-de-Montbray 50200 COUTANCES

Tél. 02 33 46 04 92 – Courriel : manche-nature@orange.fr

Permanence le mardi et le jeudi

[Visitez notre site sur : manche-nature.fr](http://manche-nature.fr)